



Retrait de carte d identité

Par **Mouna***, le **29/08/2023** à **22:41**

Bonjour suite à une demande de CNF refuser on me demande de rendre ma carte d'identité française et mon passeport français et je voulais savoir si je les rends pas est-ce qu'ils peuvent les annuler et est-ce que je peux toujours voyager avec mon passeport, merci par avance.

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2023** à **12:25**

Bonjour et bienvenue

Si l'on vous demande de rendre ces documents, il faudrait vous exécuter, quant à savoir si vous pouvez toujours voyager avec votre passeport, la réponse est contenue dans le sujet.

Par **youris**, le **30/08/2023** à **13:15**

bonjour,

je pense que si vous perdez la nationalité française, votre passeport et votre CNI ne sont plus valables.

à chaque contrôle d'identité, les forces de l'ordre, P.A.F. et douaniers constateront sur leurs fichiers informatiques que vos documents d'identité ne sont plus valables.

salutations

Par **youris**, le **30/08/2023** à **13:18**

bonjour,

je pense que si vous perdez la nationalité française, votre passeport et votre CNI ne sont plus valables.

à chaque contrôle d'identité, les forces de l'ordre, P.A.F. et douaniers constateront sur leurs

fichiers informatiques que vos documents d'identité ne sont plus valables.

sachant qu'on ne peut vous retirer la nationalité française que si vous disposez d'une autre nationalité, vous pourrez voyager avec les documents d'identité de cette nationalité.

salutations